
VCS ST SEB CYCLO- RANDO VTT DU MUGUET

Règlement de la Randonnée VTT du Muguet du 1ier Mai 2019

Avant le départ, tous les participants doivent renseigner et signer une fiche d'engagement, signifiant l'acceptation du présent règlement.

La Randonnée VTT du Muguet, organisée par le VCS le 1ier Mai 2019, est une randonnée touristique VTT ouverte à tous, licenciés FFVélo et non licenciés. La randonnée se compose de 4 parcours empruntant principalement des chemins et des routes de liaisons :

- un 1^{ier} parcours de découverte du vélo de 13 km appelé la "ballade du muguet"
- un 2nd de 35 km (parcours VTT court)
- un 3^{ième} de 43 km (parcours VTT moyen)
- un 4^{ième} de 56 (parcours VTT long).

Ce n'est pas une compétition. Il n'y aura donc pas de classement.

Il ne s'agit pas d'un brevet officiel, il n'y a donc pas de points de contrôle. Le départ et le retour ont lieu de la salle municipale de La Noé Cottée, à Saint Sébastien sur Loire, mise à disposition par la Mairie. Le 1ier départ est prévu à 8H, le dernier retour est prévu à 14h. Il appartient à chacun de respecter ces horaires. Un pointage est assuré par le VCS au départ et au retour.

3 ravitaillements pour chacun des parcours VTT hors "ballade du muguet" sont prévus, dans la commune de La Haie Fouassière (Au Port), au lieu-dit Champ de Pierres (commune de Vertou) et à Pont-Cafino (commune de Château Thébaud). Chaque commune met à disposition une partie d'espace public sécurisé, pour stationner les vélos et accueillir les participants.

- La randonnée s'effectue principalement sur des chemins publics et routes de liaison, ouverts à la circulation publique, les parcours sont fléchés. Les participants ne sont pas prioritaires et doivent en toutes circonstances respecter les dispositions du code de la route.
- Chaque participant est considéré comme étant en excursion personnelle.
- La participation des mineurs est interdite s'ils ne sont pas accompagnés d'un parent ou d'un tuteur déclaré sur le bulletin d'inscription.
- Les cyclotouristes doivent maîtriser leur vitesse pour eux même et pour les autres, et l'adapter selon les circonstances (engorgements, travaux, intersections, autres cyclos, piétons)
- Les participants doivent être aptes physiquement et ne doivent pas présumer de leurs capacités techniques et physiques : chaque participant choisit, en fonction de ses capacités physiques et sportives, son parcours parmi les 4 proposés, son allure et son rattachement à un groupe. Le parcours de la "ballade du muguet" est essentiellement adapté aux personnes désireuses de découvrir la pratique du vélo, dans un cadre organisé.
- Chaque groupe constitué ne devra pas excéder 20 cyclotouristes.



-
- Le Vélo Club Sébastienais décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel survenant du fait du non respect des consignes de ce règlement.
 - Le fait de s'inscrire implique l'acceptation sans réserve du règlement de la FFVélo et du présent règlement.

Le port du casque est requis par les organisateurs.

En cas d'urgence appeler les pompiers : 18 ou 112

Les contacts du VCS :

Rémy : 06 89 52 63 97

Yvon : 06 43 95 90 74